

**GLOBAL X**

par Mirae Asset



# FNB GLOBAL X ACTIF OBLIGATIONS DE PREMIÈRE QUALITÉ À TRÈS COURT TERME

(AUPARAVANT, FNB HORIZONS ACTIF OBLIGATIONS DE PREMIÈRE QUALITÉ À  
TRÈS COURT TERME)

**(HFR : TSX)**

RAPPORT ANNUEL | 31 DÉCEMBRE 2024

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

# Table des matières

## **RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS**

Analyse du rendement du Fonds par la direction .....	5
Faits saillants de nature financière .....	10
Rendement passé .....	13
Sommaire du portefeuille de placements .....	14

## **RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE** .....

16

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT** .....

17

## **ÉTATS FINANCIERS**

États de la situation financière .....	20
États du résultat global .....	21
États de l'évolution de la situation financière .....	22
États des flux de trésorerie .....	23
Tableau des placements .....	24
Notes afférentes aux états financiers .....	35

## Message du chef de la direction

L'année 2024 tire à sa fin, et je crois qu'elle aura été l'une des plus importantes et des plus marquantes de notre histoire.

Après avoir annoncé publiquement notre intention de procéder au début du mois de mars au repositionnement de la marque, nous avons terminé le processus de changement de nom de Horizons ETFs pour celui de Global X Investments Canada Inc. (« **Global X** ») le 1<sup>er</sup> mai 2024.

Notre décision de repositionner la marque auprès d'investisseurs comme vous était motivée par le désir d'offrir aux Canadiens le meilleur des deux mondes : la force, la portée étendue et le réseau mondial d'experts qui sont associés à la marque Global X reconnue à l'échelle internationale, ainsi que l'expertise et le soutien locaux continus que nous offrons pour évoluer dans le monde canadien des investissements.

En intégrant la plateforme Global X, nous faisons partie d'une organisation plus importante, comptant au delà de 100 milliards de dollars d'actifs de FNB sous gestion dans le monde, soutenus par notre société mère, Mirae Asset, qui a plus de 800 milliards de dollars d'actifs dans 19 pays et marchés mondiaux autour du globe.

Malgré tout, nombre des FNB de notre gamme – l'une des plus vastes et offerte depuis le plus longtemps au Canada – continuent de se négocier selon les symboles et les mandats initiaux, tandis que les fonds qui étaient offerts sous la marque Horizons ont été renommés Global X. Une autre décision que nous avons prise en ayant à cœur l'intérêt de nos investisseurs.

L'an prochain et par la suite, nous demeurons déterminés à aider les Canadiens à s'y retrouver dans les tendances émergentes qui façonnent les marchés et à en tirer parti, tout en offrant des solutions de placement et une expérience client exceptionnelles.

Je suis fier de souligner d'autres progrès réalisés par Global X depuis le début de l'année, au sein de notre entreprise et pour nos investisseurs.

En juin, Global X a été reconnu en tant que fournisseur de FNB de l'année lors des Wealth Professional Awards 2024. Ce prix récompense le cabinet de gestion d'actifs exceptionnel qui se spécialise dans les fonds négociés en bourse (FNB) et qui offre constamment des services-conseils de qualité supérieure tout en repoussant les limites de l'innovation et des meilleures pratiques sectorielles pour les 12 derniers mois. Cette reconnaissance témoigne de notre engagement à offrir des solutions de placement de grande qualité et souligne la position de Global X en tant que chef de file du secteur canadien des FNB.

Cette année, nous avons lancé 27 FNB, soit le plus grand nombre de fonds lancés en une seule année de toute notre histoire.

En partenariat avec les principaux fournisseurs d'indices mondiaux, notamment Nasdaq, S&P, FTSE Russell et MSCI, nous avons élargi notre gamme de FNB d'actions essentiels, qui offre une exposition aux indices de référence à faible coût, avec 17 nouveaux FNB, y compris des stratégies de superposition d'options d'achat couvertes innovantes et à faible effet de levier. Notre gamme élargie de FNB d'actions essentiels vise à permettre aux Canadiens d'investir comme ils le veulent, qu'ils recherchent un plus grand potentiel de revenu, un potentiel de croissance accru ou les deux.

Nous avons également lancé notre gamme de FNB « Le meilleur du Canada », qui offre une exposition aux principaux secteurs canadiens, y compris les télécommunications, l'assurance ainsi que l'épicerie et les produits de base, et aux plus grandes entreprises qui les dirigent.

Sur le plan thématique, les mandats des nouveaux FNB lancés ont porté sur la révolution émergente de l'IA, par l'entremise du FNB Global X Indice intelligence artificielle et technologie (« **AIGO** »), et sur les géants mondiaux d'aujourd'hui, par l'entremise du FNB Global X Indice Top 10 d'actions de valeurs sûres en innovation (« **TTX** »).

Beaucoup d'autres lancements intéressants sont envisagés pour 2025, et je serai ravi de vous communiquer d'autres détails sous peu.

À Global X, nous misons sur l'innovation dans tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de nos origines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada ou de notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes guidés par l'audace, une vision et un engagement à offrir une qualité et une expérience client exceptionnelles.

La devise de notre nouvelle marque est « Valoriser l'investissement grâce à l'innovation » et nous nous engageons à être là, à vos côtés, pour vous aider à explorer tout un univers de possibilités d'investissement et d'occasions à l'échelle mondiale.

Je vous remercie de votre soutien indéfectible.

Salutations cordiales,



Rohit Mehta

Président et chef de la direction de Global X Investments Canada Inc.

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du FNB Global X Actif obligations de première qualité à très court terme (auparavant, FNB Horizons Actif obligations de première qualité à très court terme) (« HFR » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers annuels audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Global X Investments Canada Inc. (« Global X » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au [www.globalx.ca](http://www.globalx.ca) ou celui de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs, y compris notamment les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction

### Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement de HFR est de générer un revenu qui correspond aux rendements courants des obligations de sociétés à court terme canadiens tout en réduisant les effets des variations des taux d'intérêt canadiens sur HFR. HFR investit principalement dans un portefeuille de titres de créance canadiens directement (y compris des titres assimilables à des titres de créance) et couvre le risque de taux d'intérêt du portefeuille en maintenant une durée de plus de un an. HFR peut également investir directement dans des créances de sociétés américaines, et indirectement au moyen de placements dans des titres de fonds inscrits en bourse, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB. HFR utilise des instruments dérivés, y compris des swaps de taux d'intérêt, pour procurer un revenu variable.

Le sous-conseiller, Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller »), a recours à la recherche fondamentale sur le crédit pour choisir des titres de sociétés qui, selon l'avis du sous-conseiller sur le secteur et les perspectives de croissance de la société, semblent offrir des rendements rajustés en fonction du risque intéressants.

Le sous-conseiller cherche à diversifier le portefeuille selon le secteur d'activité et la région géographique, et se fonde sur sa recherche fondamentale approfondie sur le crédit, son opinion des tendances du marché, son analyse de la position concurrentielle de la société et son examen du rendement, en fonction du risque que comporte la société et des conditions générales du marché, pour choisir des titres pour HFR.

HFR conclut des swaps de taux d'intérêt aux termes desquels le FNB paie à une contrepartie un rendement fixe calculé en fonction d'un portefeuille composé de titres à revenu fixe en échange d'un revenu variable afin de maintenir une durée qui ne dépasse pas un an.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

À l'occasion, le sous-conseiller peut investir dans des titres de créance des gouvernements canadien et étrangers, des obligations municipales, des fonds inscrits en bourse, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie qui, dans l'ensemble, ne seront généralement pas supérieurs à 40 % de l'actif net du FNB. Au moins 95 %, en termes de valeur, des titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) détenus par HFR doivent correspondre à une catégorie de bonne qualité ou supérieure (BBB- par S&P, BBB (bas) par DBRS ou Baa3 par Moody's). Le sous-conseiller peut, à l'occasion, investir dans des titres de créance et des titres assimilables à des titres de créance qui ne sont pas de qualité supérieure et ayant reçu au moins la note BB par S&P, BB par DBRS ou Ba2 par Moody's. Ces titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) qui ne sont pas de qualité supérieure ne représenteront pas plus de 5 %, en termes de valeur, des titres détenus par HFR.

Le sous-conseiller peut vendre à découvert des titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) qui, selon lui, offriront un rendement inférieur au rendement moyen ou permettront par ailleurs au FNB d'atteindre ses objectifs de placement.

Le sous-conseiller de HFR peut se fonder sur des dispenses des autorités de réglementation en valeurs mobilières lui permettant d'acheter des titres d'un émetteur apparenté au sous-conseiller, si certaines conditions sont respectées. Le placement doit également être approuvé par le comité d'examen indépendant (« CEI ») et il doit respecter d'autres dispositions du Règlement 81-107.

Au lieu de choisir des titres en particulier, le sous-conseiller peut, à l'occasion, acheter des titres de fonds négociés en bourse liés à un revenu fixe, y compris des fonds gérés par le gestionnaire ou des membres de son groupe.

HFR peut également avoir recours à des instruments dérivés acheteur ou vendeur, y compris des contrats à terme standardisés, pour gérer la durée, l'exposition au crédit, le rendement du portefeuille et le risque de change.

HFR peut, dans la mesure permise par les lois sur les valeurs mobilières applicables, conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des opérations relatives à des instruments dérivés sur taux d'intérêt de façon à gagner des revenus supplémentaires pour HFR.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus du FNB pour une explication détaillée des restrictions de HFR en matière de placement.

### Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Aucun changement n'a influé de manière importante sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de la période. Le niveau de risque actuel du FNB est : faible.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement de l'indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Une liste des risques et une description complète de chaque risque auxquels un placement dans le FNB est exposé sont présentés dans le prospectus le plus récent du FNB. Il est possible de se procurer le prospectus le plus récent en accédant au site [www.globalx.ca](http://www.globalx.ca) ou au site [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ou encore en communiquant directement avec Global X Investments Canada Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

**Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### Résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les parts du FNB ont produit un rendement de 7,04 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, le rendement des bons du Trésor du Canada à 3 mois s'est établi à 4,76 % pour la même période.

Les bons du Trésor du Canada à 3 mois sont des titres à court terme que le gouvernement canadien vend pour l'aider à rembourser sa dette. Ils sont généralement considérés comme le taux « sans risque », car ils sont entièrement garantis par le gouvernement du Canada.

### Revue générale du marché

Les rendements obligataires nord-américains ont augmenté et la courbe de rendement s'est accentuée au cours des trois premiers mois de l'exercice. Au premier trimestre, l'économie a été résiliente et l'inflation est demeurée élevée aux États-Unis. Le ralentissement de la croissance mondiale et l'inflation ont renforcé la perception selon laquelle les conditions financières étaient tendues et se répercutaient sur l'économie mondiale. Étant donné l'offre excédentaire dans l'économie et la baisse de l'inflation, la Banque du Canada avait bon espoir de pouvoir atteindre sa cible d'inflation de 2 % au fil du temps. Par conséquent, le Conseil des gouverneurs de la Banque du Canada a déclaré que la politique monétaire n'avait plus besoin d'être aussi restrictive. L'inflation a reculé par rapport aux sommets de 2022 et l'ampleur des hausses de prix s'est amoindrie. Les données économiques ont finalement commencé à signaler un ralentissement, montrant que la politique monétaire restrictive contribuait à modérer l'économie.

Plus tard au deuxième trimestre, un atterrissage en douceur est devenu de plus en plus probable, situation nécessitant des baisses de taux d'intérêt avant la fin de l'année. Les rendements des obligations nord-américaines ont baissé considérablement au cours du troisième trimestre et les courbes de rendement sont passées de l'inversion à une pente positive, une situation que nous n'avons pas vue depuis plus de deux ans. La Réserve fédérale (la « Fed ») a sorti l'artillerie lourde pour entamer son cycle de baisse des taux en septembre. En abaissant les taux de 50 points de base, elle a surpris certains investisseurs qui s'attendaient à une baisse plus modeste de 25 points de base. Le taux de chômage a continué de monter légèrement et l'inflation a continué de progresser vers la cible d'inflation de la Fed. La Banque du Canada a continué de réduire son taux cible du financement à un jour au cours du trimestre pour le fixer à 4,25 %. Malgré un peu d'agitation causée par les craintes de récession au cours du trimestre, l'aversion pour le risque a été de courte durée en raison du virage moins interventionniste des banques centrales. Les rendements des obligations nord-américaines ont augmenté au dernier trimestre de l'exercice, surtout aux États-Unis, où le gouvernement nouvellement élu avait promis de réduire les impôts et les dépenses budgétaires pour stimuler la croissance économique.

À la fin septembre, le marché s'attendait à ce que la Fed abaisse les taux à 3 % en 2025, mais depuis l'élection, les investisseurs s'attendent plutôt à ce que ce soit autour de 4 %. Des dépenses plus élevées feraient augmenter le déficit ainsi que l'offre d'obligations, et comme la capacité de production de l'économie américaine est déjà dépassée, de nouvelles mesures de stimulation pourraient relancer l'inflation. Les investisseurs essaient aussi de composer avec l'éventuelle politique commerciale américaine qui, si les tarifs douaniers étaient imposés, pourrait à la fois avoir un effet inflationniste et nuire à la croissance économique. Après avoir abaissé les taux de 25 points de base en décembre pour les ramener à 4,50 %, la Fed a paru beaucoup plus prudente quant au rythme des prochaines baisses en 2025.

La Banque du Canada a été très déterminée et a réduit les taux de 1 % au cours du trimestre pour les ramener à 3,25 %. La Banque estime que le point neutre des taux se situe quelque part entre 2,25 % et 3,25 %, ce qui signifie que nous nous situons maintenant à l'extrémité supérieure de cette fourchette. L'économie canadienne a été en situation d'offre excédentaire pendant la majeure partie de l'année, ce qui a permis à l'inflation globale de reculer de 3,4 % à 1,9 % et à l'inflation de base de baisser de 90 points de base en moyenne pour s'établir à 2,7 %. La Banque a réduit ses taux de 175 points de base depuis le mois de juin et les investisseurs s'attendent à ce qu'ils baissent encore de 75 points de base en 2025. Puisque l'on s'attendait à ce que la Banque continue d'assouplir sa politique monétaire, et comme la Réserve fédérale avait pratiquement fini de réduire ses taux, le dollar canadien s'est déprécié de 6 % au cours du trimestre. Cette tendance pourrait se poursuivre, mais il y a une limite, car une monnaie plus faible pourrait faire remonter l'inflation. La Banque du Canada serait également très préoccupée si les États-Unis imposaient des tarifs douaniers au Canada, car cela augmenterait la pression sur une économie déjà au ralenti.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### **Revue du portefeuille**

HFR a dégagé un rendement de 7,04 %, après déduction des frais, pour l'année 2024, contre 4,92 % pour l'indice de référence. HFR conserve une durée très courte entre 0 et 1 an. Par conséquent, le Fonds a bénéficié de la baisse des taux à court terme au cours de l'année, puisque l'inflation a ralenti pour revenir à la cible de 2 % de la Banque, les données économiques sont demeurées faibles et la Banque du Canada a réduit ses taux. La durée du portefeuille était de 0,60 an au début du dernier trimestre de l'année, ce qui nous a permis de réaliser la plus-value découlant de la baisse des taux. Le FNB a également tiré profit de son exposition aux titres de créance, les écarts ayant continué de se resserrer jusqu'à la fin de l'année.

En ce qui a trait aux opérations, nous avons encaissé les profits sur plusieurs sociétés coûteuses qui avaient dégagé de bons rendements et en avons acheté d'autres qui étaient toujours attrayantes. Nous avons été actifs sur le marché primaire afin de profiter des concessions sur les nouvelles émissions. Au cours de l'année, nous avons acquis des FPUNV de la Banque TD et des titres de Ford Fast, de Wells Fargo, de Reliance LP, de la Fédération des caisses Desjardins, de la CIBC, des Fonds de placement immobilier Crombie, de Dream Industrial REIT, de Ford Auto Securitization Trust, de Gibson Energy, de HELOCS Trust, de Husky Midstream LP, de l'Industrielle Alliance, de la Financière Manuvie, de Metro, de la Banque Nationale, de la Banque Royale et de la Banque TD.

### **Perspectives**

La Banque du Canada a été très déterminée en 2024, abaissant ses taux de 175 points de base pour les ramener à 3,25 %. Maintenant que les taux sont à l'extrémité supérieure de leur fourchette neutre, la Banque est en bien meilleure posture et les baisses de taux seront vraisemblablement moins nombreuses en 2025. Nous nous attendons à ce que la Banque ramène les taux à environ 2,75 %. L'économie demeure léthargique et l'inflation a reculé, mais il n'y a pas de chute vertigineuse. Les taux plus bas devraient commencer à se répercuter dans l'économie, ce qui devrait stimuler la croissance au fil de l'année. Les tarifs douaniers auraient un effet néfaste sur l'économie canadienne, mais celui-ci pourrait être neutralisé par des mesures de relance budgétaire, la dévaluation de la monnaie et de nouvelles baisses des taux d'intérêt. Nous ferons preuve de prudence jusqu'à ce que les détails soient connus, et compte tenu de la récente remontée des taux, nous avons allongé la durée du portefeuille de sorte qu'elle dépasse à nouveau celle de l'indice de référence. Selon notre scénario de base, la Banque réussira un atterrissage en douceur, mais nous prévoyons de la volatilité et des occasions qui se présenteront au fil de ce cycle d'assouplissement. Un nouveau gouvernement au Canada ajoutera une couche d'incertitude, et une flambée des risques géopolitiques pourrait mettre sous pression les actifs porteurs de risque.

Les écarts de taux sur les obligations de première qualité reflètent un scénario d'atterrissage en douceur, où l'économie au Canada affiche une croissance en deçà de son potentiel pour un certain temps, mais évite la récession, où l'inflation tend vers la cible et la Banque ramène les taux à un niveau neutre, et où l'économie finit par renouer avec la croissance. Nous avons établi une légère surpondération et nous serons à la recherche d'occasions intéressantes pour étoffer cette position, mais, en parallèle, si les écarts se resserrent sensiblement, nous envisagerons la prise de bénéfices. Nous continuerons de mettre l'accent sur le segment à court terme de la courbe et sur les secteurs de grande qualité ou sur les titres dans lesquels nous voyons de la valeur.

### **Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le FNB a généré un résultat global brut de 29 652 891 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 31 242 412 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 2 046 562 \$ (2 019 842 \$ en 2023), dont une tranche de 4 247 \$ (138 295 \$ en 2023) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de l'exercice, le FNB a distribué un montant de 18 521 564 \$ aux porteurs de parts (25 395 424 \$ en 2023).

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

### Événements récents

Outre ceux indiqués ci-après, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

#### ***Changement de dénomination***

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2024, Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire du FNB, a procédé à un changement de marque pour adopter le nom de Global X Investments Canada Inc. Le changement de dénomination n'a pas eu d'incidence sur les activités quotidiennes du FNB. Les activités, le personnel et les responsabilités du gestionnaire demeurent les mêmes.

#### ***Changement de dénomination du FNB***

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2024, le nom du FNB Horizons Actif obligations de première qualité à très court terme a été changé pour FNB Global X Actif obligations de première qualité à très court terme. Le changement de dénomination du FNB avait été effectué pour refléter la marque Global X.

### Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

#### ***Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements***

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Global X Investments Canada Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Global X, Global X pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Global X. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 12) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2024 et 2023 figurent aux états de la situation financière.

## Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB des cinq derniers exercices. Ces renseignements proviennent des présents états financiers annuels audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

### Actif net par part du FNB

Exercice <sup>1)</sup>	2024	2023	2022	2021	2020
<b>Actif net à l'ouverture de l'exercice</b>	9,84	9,70	10,09	10,13	10,07 \$
<b>Augmentation (diminution) liée à l'exploitation</b>					
Total des revenus	0,51	0,56	0,33	0,17	0,24
Total des charges	(0,05)	(0,05)	(0,04)	(0,05)	(0,05)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour l'exercice	–	0,07	(0,08)	0,03	–
Profits (pertes) latent(e)s pour l'exercice	0,22	0,13	(0,30)	(0,07)	0,06
<b>Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation<sup>2)</sup></b>	0,68	0,71	(0,09)	0,08	0,25
<b>Distributions</b>					
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,44)	(0,61)	(0,28)	(0,11)	(0,18)
À partir des gains en capital nets réalisés	–	–	–	(0,02)	–
Remboursement de capital	(0,01)	–	(0,05)	–	(0,09)
<b>Total des distributions<sup>3)</sup></b>	(0,45)	(0,61)	(0,33)	(0,13)	(0,27)
<b>Actif net à la clôture de l'exercice<sup>4)</sup></b>	10,07	9,84	9,70	10,09	10,13 \$

1. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste « À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes) ».

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

**Faits saillants de nature financière** (suite)

**Ratios et données supplémentaires**

<b>Exercice<sup>1)</sup></b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	
Valeur liquidative (en milliers)	430 930	420 971	476 973	529 684	451 446	\$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	42 809	42 770	49 164	52 508	44 544	
Ratio des frais de gestion <sup>2)</sup>	0,49 %	0,46 %	0,46 %	0,47 %	0,47 %	
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions <sup>3)</sup>	0,50 %	0,50 %	0,49 %	0,49 %	0,49 %	
Ratio des frais de transaction <sup>4)</sup>	0,01 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
Taux de rotation des titres en portefeuille <sup>5)</sup>	30,89 %	24,87 %	41,22 %	18,22 %	11,97 %	
Valeur liquidative par part à la clôture de l'exercice	10,07	9,84	9,70	10,09	10,13	\$
Cours de clôture	10,07	9,85	9,68	10,08	10,15	\$

1. Les renseignements sont fournis aux 31 décembre des exercices présentés.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant l'exercice. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de l'exercice. En général, les coûts de transaction liés à l'achat ou à la vente des titres à revenu fixe sont intégrés au prix de ces transactions et ils ne sont donc pas inclus dans le ratio des frais de transaction.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

## Faits saillants de nature financière (suite)

### Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,40 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-après présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de l'exercice.

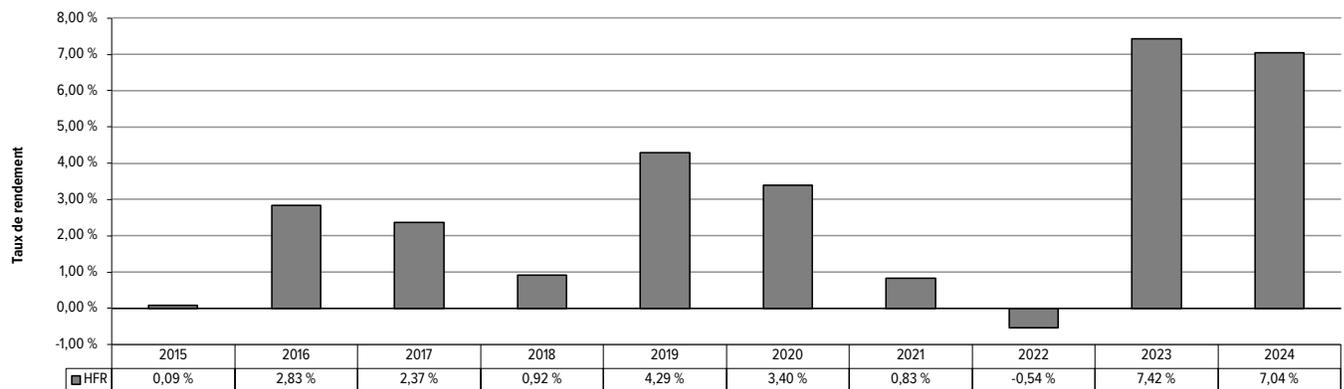
Marketing	Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
10 %	90 %	–

## Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

## Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 12 décembre 2010.

## Rendement composé annuel

Le tableau suivant présente le rendement total composé annuel du FNB depuis sa création et pour les exercices compris dans la période close le 31 décembre 2024 par rapport à un indice de marché comparable. Ce tableau ne sert qu'à illustrer l'incidence du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter les valeurs futures du FNB ni les rendements futurs de ses placements.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
FNB Global X Actif obligations de première qualité à très court terme	7,04 %	4,58 %	3,58 %	2,83 %
Bons du Trésor de la Banque du Canada à 3 mois	4,76 %	3,68 %	2,32 %	1,63 %
Indice ICE BofA Merrill Lynch Canada Broad Market	4,12 %	-0,66 %	0,71 %	1,95 %

Le FNB a commencé ses activités le 12 décembre 2010.

## Sommaire du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2024

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
<b>Positions acheteur</b>		
Titres à revenu fixe canadiens	370 259 731 \$	85,92 %
Titres à revenu fixe américains	44 409 370	10,31 %
Titres à revenu fixe mondiaux	1 697 129	0,39 %
Swaps de taux d'intérêt*	2 687 722	0,62 %
Contrat à terme - couverture des devises*	(88 941)	-0,02 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 746 900	1,33 %
Dépôts de couverture	3 979 174	0,92 %
Autres actifs, moins les passifs	3 356 942	0,79 %
<b>Positions vendeur</b>		
Contrats à terme standardisés – couverture de taux d'intérêt*	(1 117 966)	-0,26 %
	<b>430 930 061 \$</b>	<b>100,00 %</b>

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
<b>Positions acheteur</b>		
Obligations de sociétés	402 588 950 \$	93,43 %
Titres adossés à des actifs	9 631 954	2,23 %
Obligations municipales	3 318 154	0,77 %
Obligations provinciales	504 569	0,12 %
Titres adossés à des créances hypothécaires	322 603	0,07 %
Swaps de taux d'intérêt*	2 687 722	0,62 %
Contrat à terme - couverture des devises*	(88 941)	-0,02 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 746 900	1,33 %
Dépôts de couverture	3 979 174	0,92 %
Autres actifs, moins les passifs	3 356 942	0,79 %
<b>Positions vendeur</b>		
Contrats à terme standardisés – couverture de taux d'intérêt*	(1 117 966)	-0,26 %
	<b>430 930 061 \$</b>	<b>100,00 %</b>

\* Les positions dans les contrats à terme, les contrats à terme standardisés et les swaps de taux d'intérêt sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

## Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2024

<b>25 principaux placements*</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6,27 %
Banque de Montréal	6,09 %
Fédération des caisses Desjardins du Québec	5,78 %
La Banque Toronto-Dominion	5,58 %
Banque Royale du Canada	5,34 %
Rogers Communications Inc.	4,47 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	3,99 %
Banque Nationale du Canada	3,80 %
Wells Fargo & Co.	3,69 %
Société Financière Manuvie	3,14 %
Bank of America Corp.	2,71 %
Financière Sun Life Inc.	2,38 %
TransCanada PipeLines Ltd.	2,17 %
Fonds de placement immobilier RioCan	1,66 %
Fonds de placement immobilier Crombie	1,50 %
Bell Canada	1,44 %
Enbridge Inc.	1,42 %
AltaGas Ltd.	1,34 %
Inter Pipeline Ltd.	1,34 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,33 %
iA Financial Corp. Inc.	1,19 %
Banque Canadienne de l'Ouest	1,17 %
Gibson Energy Inc.	1,15 %
Citigroup Inc.	1,10 %
Reliance L.P.	1,08 %

\* Il est à noter que les 25 principaux placements, exclusion faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, représentent le total des instruments de créance de cet émetteur dans le portefeuille du FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au [www.globalx.ca](http://www.globalx.ca) ou celui de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

**RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE  
LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La responsabilité des états financiers annuels audités ci-joints du FNB Global X Actif obligations de première qualité à très court terme (auparavant, FNB Horizons Actif obligations de première qualité à très court terme) (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Global X Investments Canada Inc. (le « gestionnaire »). Les états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire et ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, au nom des porteurs de parts. Dans son rapport, l'auditeur indépendant indique l'étendue de l'audit et exprime son opinion sur les états financiers.



---

Rohit Mehta  
Administrateur  
Global X Investments Canada Inc.



---

Thomas Park  
Administrateur  
Global X Investments Canada Inc.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

### Aux porteurs de parts du FNB Global X Actif obligations de première qualité à très court terme (le « FNB »)

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du FNB, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, les états du résultat global, de l'évolution de la situation financière et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FNB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FNB.

***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du FNB;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FNB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le FNB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

*KPMG S.R.L. / SENCRL*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Paula M. Foster.

Toronto, Canada

Le 14 mars 2025

## États de la situation financière

Aux 31 décembre

	2024	2023
<b>Actifs</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 746 900 \$	10 183 755 \$
Placements (note 6)	416 366 230	405 035 080
Dépôts de couverture (note 11)	3 979 174	1 667 148
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	4 502 656	5 504 809
Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus	–	82 997
Montants à recevoir se rapportant à des titres émis	–	1 229 648
Actifs dérivés (note 3)	2 687 722	7 967 029
<b>Total des actifs</b>	<b>433 282 682</b>	<b>431 670 466</b>
<b>Passifs</b>		
Frais de gestion à payer (note 9)	164 535	157 144
Frais d'exploitation à payer	17 976	8 212
Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés	–	7 854 917
Distribution à payer	963 203	2 025 638
Passifs dérivés (note 3)	1 206 907	654 025
<b>Total des passifs</b>	<b>2 352 621</b>	<b>10 699 936</b>
<b>Actif net</b>	<b>430 930 061 \$</b>	<b>420 970 530 \$</b>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	42 809 004	42 770 007
Actif net par part	10,07 \$	9,84 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Rohit Mehta  
Administrateur



Thomas Park  
Administrateur

**États du résultat global**

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Produits</b>		
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	20 771 162 \$	23 200 623 \$
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	16 209	26 092
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(167 497)	2 783 952
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	3 564	(5 762)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	9 022 396	5 241 241
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	7 057	(3 734)
	<b>29 652 891</b>	<b>31 242 412</b>
<b>Charges (note 9)</b>		
Frais de gestion	1 804 478	1 800 017
Honoraires d'audit	8 808	10 991
Honoraires du comité d'examen indépendant	707	596
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	129 258	133 613
Honoraires juridiques	8 924	11 275
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	31 995	33 066
Frais d'administration	28 125	28 137
Coûts de transaction	34 267	1 360
Autres charges	-	787
	<b>2 046 562</b>	<b>2 019 842</b>
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(4 247)	(138 295)
	<b>2 042 315</b>	<b>1 881 547</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice</b>	<b>27 610 576 \$</b>	<b>29 360 865 \$</b>
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	0,68 \$	0,71 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

## États de l'évolution de la situation financière

Pour les exercices clos les 31 décembre

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Actif net à l'ouverture de l'exercice</b>	420 970 530 \$	476 973 459 \$
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net</b>	27 610 576	29 360 865
<b>Transactions relatives aux parts rachetables</b>		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	103 463 193	92 155 701
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(102 979 537)	(155 040 148)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	386 863	2 916 077
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(18 119 276)	(25 395 397)
Remboursement de capital	(402 288)	(27)
<b>Actif net à la clôture de l'exercice</b>	<b>430 930 061 \$</b>	<b>420 970 530 \$</b>

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

## États des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2024	2023
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice	27 610 576 \$	29 360 865 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	167 497	(2 783 952)
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	(602 903)	57 176
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(9 022 396)	(5 241 241)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	(1 133)	815
Achat de placements	(93 848 675)	(68 823 192)
Produit de la vente de placements	95 267 601	70 735 878
Dépôts de couverture	(2 312 026)	(641 515)
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	1 002 153	300 828
Charges à payer	17 155	(16 749)
<b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>18 277 849</b>	<b>22 948 913</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Montant reçu de l'émission de parts	69 310 080	69 965 626
Montant versé au rachat de parts	(72 828 781)	(64 984 910)
Distributions versées aux porteurs de parts	(19 197 136)	(22 519 108)
<b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(22 715 837)</b>	<b>(17 538 392)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice</b>	<b>(4 437 988)</b>	<b>5 410 521</b>
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 133	(815)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>10 183 755</b>	<b>4 774 049</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>5 746 900 \$</b>	<b>10 183 755 \$</b>
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	20 675 514 \$	23 446 558 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

## Tableau des placements

Au 31 décembre 2024

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>TITRES À REVENU FIXE CANADIENS (85,92 %)</b>			
<b>Obligations de sociétés (82,73 %)</b>			
Algonquin Power & Utilities Corp., remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-18	1 329 000	1 329 000 \$	1 276 055 \$
Allied Properties REIT, série C, remb. par ant., 3,64 %, 2025-04-21	1 630 000	1 671 618	1 629 097
Allied Properties REIT, série E, remb. par ant., 3,11 %, 2027-04-08	2 207 000	2 189 248	2 141 958
AltaGas Ltd., remb. par ant., 2,16 %, 2025-06-10	842 000	824 974	836 781
AltaGas Ltd., remb. par ant., 4,12 %, 2026-04-07	345 000	363 844	346 955
AltaGas Ltd., remb. par ant., 3,98 %, 2027-10-04	170 000	163 411	171 512
AltaGas Ltd., remb. par ant., 2,08 %, 2028-05-30	2 415 000	2 398 720	2 290 528
AltaGas Ltd., taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-11	2 232 000	2 232 000	2 159 641
Banque de Montréal, remb. par ant., 1,55 %, 2026-05-28	3 005 000	2 891 784	2 933 837
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,31 %, 2027-06-01	3 587 000	3 580 322	3 651 102
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,71 %, 2027-12-07	4 550 000	4 550 316	4 689 765
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,54 %, 2028-12-18	3 275 000	3 275 312	3 375 798
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,42 %, 2029-07-17	2 058 000	2 058 131	2 115 046
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 2,08 %, 2030-06-17	3 077 000	3 018 203	3 056 579
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 6,53 %, 2032-10-27	1 083 000	1 083 000	1 158 545
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 3,80 %, 2032-12-15	2 490 000	3 290 229	3 426 476
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 4,98 %, 2034-07-03	1 545 000	1 545 000	1 596 760
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 7,33 %, 2082-11-26	209 000	209 214	220 986
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 2025-12-29	1 012 000	1 013 920	1 032 597
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,85 %, 2026-11-02	5 007 000	4 815 001	4 870 736
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,95 %, 2027-03-08	1 505 000	1 502 983	1 488 084
La Banque de Nouvelle-Écosse, 4,68 %, 2029-02-01	5 075 000	5 164 371	5 262 277
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 3,84 %, 2030-09-26	1 076 000	1 076 000	1 077 699
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 3,93 %, 2032-05-03	2 618 000	2 615 213	2 625 622
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 7,02 %, 2082-07-27	792 000	791 875	825 157
Bell Canada, remb. par ant., 3,60 %, 2027-09-29	2 205 000	2 407 740	2 204 332
Bell Canada, remb. par ant., 3,80 %, 2028-08-21	2 692 000	2 526 082	2 691 551
Bell Canada, 2,50 %, 2030-05-14	1 093 000	1 001 297	1 015 692
Bell Canada, remb. par ant., 3,00 %, 2031-03-17	340 000	305 791	319 238
Brookfield Renewable Partners ULC, remb. par ant., 3,75 %, 2025-06-02	500 000	498 254	500 177
Brookfield Renewable Partners ULC, remb. par ant., 3,63 %, 2027-01-15	2 005 000	2 033 487	2 010 727
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,70 %, 2026-07-15	900 000	900 971	878 939
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,00 %, 2026-12-07	2 179 000	2 189 931	2 240 677
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,25 %, 2027-01-07	2 657 000	2 651 065	2 595 339

**Tableau des placements** (suite)

Au 31 décembre 2024

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Banque Canadienne Impériale de Commerce, remb. par ant., 4,95 %, 2027-06-29	3 768 000	3 780 739	3 892 504
Banque Canadienne Impériale de Commerce, remb. par ant., 5,05 %, 2027-10-07	3 938 000	3 964 448	4 088 678
Banque Canadienne Impériale de Commerce, remb. par ant., 5,50 %, 2028-01-14	754 000	753 615	794 493
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 2,01 %, 2030-07-21	148 000	144 858	146 763
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 3,80 %, 2030-12-10	1 704 000	1 701 154	1 701 828
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 1,96 %, 2031-04-21	1 570 000	1 538 920	1 538 947
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,20 %, 2032-04-07	1 952 000	1 947 534	1 969 828
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 5,33 %, 2033-01-20	1 261 000	1 261 161	1 310 701
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 5,30 %, 2034-01-16	2 638 000	2 638 395	2 754 590
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,90 %, 2034-06-12	1 414 000	1 411 893	1 456 356
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 7,15 %, 2082-07-28	900 000	897 504	938 558
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 6,99 %, 2084-07-28	723 000	723 000	762 875
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, remb. par ant., 2,54 %, 2028-02-28	1 206 000	1 205 879	1 173 622
Banque Canadienne de l'Ouest, 5,26 %, 2025-12-20	500 000	507 716	508 891
Banque Canadienne de l'Ouest, remb. par ant., 1,93 %, 2026-04-16	3 788 000	3 743 661	3 724 025
Banque Canadienne de l'Ouest, 4,57 %, 2028-07-11	803 000	803 000	828 878
Cenovus Energy Inc., remb. par ant., 3,50 %, 2028-02-07	1 479 000	1 462 687	1 471 075
Central 1 Credit Union, 1,32 %, 2026-01-29	1 323 000	1 323 000	1 293 278
Résidences pour retraités Chartwell, série B, remb. par ant., 4,21 %, 2025-04-28	600 000	597 433	600 501
Résidences pour retraités Chartwell, 6,00 %, 2026-12-08	860 000	859 555	894 010
CHIP Mortgage Trust, 1,74 %, 2045-12-15	925 000	925 000	910 405
CHIP Mortgage Trust, 4,24 %, 2050-01-28	1 139 000	1 139 000	1 139 081
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série F, remb. par ant., 4,06 %, 2025-11-24	2 055 000	2 100 035	2 063 074
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série Q, remb. par ant., 2,46 %, 2026-11-30	900 000	900 000	884 171
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série L, remb. par ant., 4,18 %, 2028-03-08	250 000	278 792	253 391

**Tableau des placements** (suite)

Au 31 décembre 2024

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série M, remb. par ant., 3,53 %, 2029-06-11	455 000	423 701	447 941
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, remb. par ant., 5,03 %, 2031-02-28	427 000	426 983	445 106
Clover L.P., série 1A, à fonds amort., 4,22 %, 2034-03-31	305 193	289 268	301 630
Clover L.P., série 1B, à fonds amort., 4,22 %, 2034-06-30	2 018 705	2 018 607	1 991 957
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 7,01 %, 2026-09-28	549 000	549 485	574 661
Coast Capital Savings Federal Credit Union, taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2030-10-29	450 000	450 000	450 917
Coastal GasLink Pipeline L.P., série C, 4,91 %, 2031-06-30	776 000	775 977	819 167
Co-operators Financial Services Ltd., remb. par ant., 3,33 %, 2030-05-13	780 000	800 156	740 541
Fonds de placement immobilier Crombie, série F, remb. par ant., 3,68 %, 2026-08-26	2 535 000	2 546 567	2 538 225
Fonds de placement immobilier Crombie, série G, remb. par ant., 3,92 %, 2027-06-21	1 560 000	1 547 034	1 565 757
Fonds de placement immobilier Crombie, série H, remb. par ant., 2,69 %, 2028-03-31	230 000	229 045	221 551
Fonds de placement immobilier Crombie, remb. par ant., 5,24 %, 2029-09-28	884 000	884 168	926 536
Fonds de placement immobilier Crombie, remb. par ant., 5,14 %, 2030-03-29	588 000	587 971	612 337
Fonds de placement immobilier Crombie, remb. par ant., 4,73 %, 2032-01-15	636 000	635 866	643 083
CT REIT, série B, remb. par ant., 3,53 %, 2025-06-09	1 145 000	1 178 848	1 144 424
CT REIT, série D, remb. par ant., 3,29 %, 2026-06-01	631 000	631 095	628 558
CT REIT, série E, remb. par ant., 3,47 %, 2027-06-16	240 000	228 679	238 426
CT REIT, remb. par ant., 5,83 %, 2028-06-14	979 000	979 863	1 035 805
CT REIT, remb. par ant., 3,03 %, 2029-02-05	1 218 000	1 213 779	1 170 364
CU Inc., remb. par ant., 5,56 %, 2028-05-26	880 000	904 886	930 472
Société Financière Daimler Canada Inc., 1,65 %, 2025-09-22	522 000	520 550	515 867
Dream Summit Industrial L.P., série A, remb. par ant., 2,15 %, 2025-09-17	517 000	476 467	511 898
Dream Summit Industrial L.P., remb. par ant., 5,11 %, 2029-02-12	1 157 000	1 181 552	1 202 477
Dream Summit Industrial L.P., remb. par ant., 4,51 %, 2031-02-12	701 000	700 874	705 505
Enbridge Inc., remb. par ant., 3,20 %, 2027-06-08	1 663 000	1 733 229	1 649 050
Enbridge Inc., série C, taux variable, remb. par ant., 6,63 %, 2078-04-12	3 672 000	3 717 874	3 860 858
Enbridge Inc., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 8,75 %, 2084-01-15	494 000	494 000	586 174
Enbridge Pipelines Inc., remb. par ant., 3,45 %, 2025-09-29	189 000	187 711	188 938
ENMAX Corp., série 6, remb. par ant., 3,33 %, 2025-06-02	2 508 000	2 504 600	2 504 735
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 4,41 %, 2027-05-19	1 913 000	1 914 418	1 951 499
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,48 %, 2028-08-16	800 000	800 000	848 462
Fédération des caisses Desjardins du Québec, remb. par ant., 5,47 %, 2028-11-17	3 250 000	3 252 991	3 453 203

**Tableau des placements** (suite)

Au 31 décembre 2024

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 3,80 %, 2029-09-24	2 571 000	2 571 000	2 573 404
Fédération des caisses Desjardins du Québec, taux variable, remb. par ant., 2,86 %, 2030-05-26	9 663 000	9 858 919	9 640 976
Fédération des caisses Desjardins du Québec, taux variable, remb. par ant., 1,99 %, 2031-05-28	2 172 000	2 165 948	2 127 528
Fédération des caisses Desjardins du Québec, taux variable, remb. par ant., 5,04 %, 2032-08-23	2 592 000	2 591 850	2 669 824
Fédération des caisses Desjardins du Québec, taux variable, remb. par ant., 5,28 %, 2034-05-15	1 564 014	1 564 014	1 633 066
First Capital REIT, série S, remb. par ant., 4,32 %, 2025-07-31	1 845 000	1 898 940	1 852 891
First Capital REIT, série V, remb. par ant., 3,46 %, 2027-01-22	570 000	564 941	567 291
Crédit Ford du Canada Limitée, 6,78 %, 2025-09-15	1 265 000	1 274 961	1 290 537
Crédit Ford du Canada Limitée, 7,00 %, 2026-02-10	1 336 000	1 335 853	1 380 193
Crédit Ford du Canada Limitée, 5,58 %, 2027-02-22	711 000	711 000	733 373
Fortified Trust, série A, 3,76 %, 2025-06-23	120 000	119 421	120 226
General Motors Financial of Canada Ltd., 1,70 %, 2025-07-09	2 976 000	2 927 618	2 948 821
General Motors Financial of Canada Ltd., remb. par ant., 5,20 %, 2028-02-09	1 147 000	1 145 639	1 190 203
George Weston Limitée, remb. par ant., 4,19 %, 2029-09-05	993 000	993 000	1 005 221
Gibson Energy Inc., remb. par ant., 2,45 %, 2025-07-14	4 080 000	4 045 519	4 055 727
Gibson Energy Inc., remb. par ant., 4,45 %, 2031-11-12	874 000	873 528	884 208
Fonds de placement immobilier H&R, série Q, remb. par ant., 4,07 %, 2025-06-16	474 500	472 681	475 167
Helocs Trust, série A, 3,77 %, 2027-10-23	1 506 000	1 506 000	1 514 882
Husky Midstream L.P., remb. par ant., 4,10 %, 2029-12-02	966 000	964 058	971 545
Hyundai Capital Canada Inc., série A, remb. par ant., 2,01 %, 2026-05-12	780 000	780 000	764 546
iA Financial Corp. Inc., taux variable, remb. par ant., 3,07 %, 2031-09-24	2 923 000	2 937 968	2 898 137
iA Financial Corp. Inc., taux variable, remb. par ant., 5,69 %, 2033-06-20	1 073 000	1 073 935	1 134 114
iA Financial Corp. Inc., taux variable, remb. par ant., 4,13 %, 2034-12-05	1 099 000	1 099 000	1 101 081
Société financière IGM Inc., remb. par ant., 3,44 %, 2027-01-26	200 000	192 916	199 756
Independent Order of Foresters (The), série 20-1, taux variable, remb. par ant., 2,89 %, 2035-10-15	236 000	196 871	213 562
Inter Pipeline Ltd., remb. par ant., 3,17 %, 2025-03-24	1 855 000	1 822 242	1 853 427
Inter Pipeline Ltd., remb. par ant., 5,76 %, 2028-02-17	1 309 000	1 309 708	1 376 254
Inter Pipeline Ltd., remb. par ant., 5,71 %, 2030-05-29	893 000	893 447	946 601
Inter Pipeline Ltd., série 19-A, taux variable, remb. par ant., 6,88 %, 2079-03-26	1 538 000	1 535 281	1 578 905
Keyera Corp., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 6,88 %, 2079-06-13	1 644 000	1 656 111	1 729 086
Banque Laurentienne du Canada, 4,60 %, 2025-09-02	1 067 000	1 067 320	1 073 750

**Tableau des placements** (suite)

Au 31 décembre 2024

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Banque Laurentienne du Canada, taux variable, remb. par ant., 5,10 %, 2032-06-15	2 444 000	2 439 757	2 403 732
Les Compagnies Loblaw Ltée, remb. par ant., 4,49 %, 2028-12-11	2 518 000	2 835 322	2 600 607
Les Compagnies Loblaw Ltée, remb. par ant., 6,50 %, 2029-01-22	908 000	985 765	990 830
Banque Manuvie du Canada, 3,99 %, 2028-02-22	1 141 000	1 141 000	1 155 851
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 2,24 %, 2030-05-12	3 121 000	3 136 272	3 107 120
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 4,06 %, 2032-02-24	4 475 000	5 610 189	6 277 003
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 5,41 %, 2033-03-10	2 002 000	2 002 256	2 099 663
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 4,06 %, 2034-12-06	966 000	966 000	968 425
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 7,12 %, 2082-06-19	1 020 000	1 020 062	1 063 454
MCAP Commercial L.P., 3,74 %, 2025-08-25	618 000	616 767	618 150
MCAP Commercial L.P., remb. par ant., 3,38 %, 2027-11-26	1 084 000	1 079 135	1 053 287
Metro Inc., remb. par ant., 3,39 %, 2027-12-06	894 000	967 281	892 132
Metro Inc., remb. par ant., 4,00 %, 2029-11-27	1 416 000	1 416 000	1 435 485
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 1,57 %, 2026-08-18	662 000	649 516	654 494
Banque Nationale du Canada, 4,97 %, 2026-12-07	2 008 000	2 008 150	2 064 154
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 4,98 %, 2027-03-18	3 006 000	3 006 080	3 058 518
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 3,64 %, 2027-10-07	1 408 000	1 408 000	1 411 218
Banque Nationale du Canada, 5,22 %, 2028-06-14	4 951 000	4 938 940	5 205 346
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 5,28 %, 2034-02-15	2 376 000	2 376 180	2 477 088
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 7,50 %, 2082-11-16	1 416 000	1 416 313	1 499 922
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., série F, remb. par ant., 4,25 %, 2029-06-01	200 000	227 486	204 792
Nova Scotia Power Inc., série F, 8,85 %, 2025-05-19	825 000	845 171	839 990
Original Wempi Inc., 7,79 %, 2027-10-04	1 651 000	1 654 541	1 788 906
Parkland Corp., remb. par ant., 3,88 %, 2026-06-16	722 000	722 000	715 100
Pembina Pipeline Corp., remb. par ant., 3,71 %, 2026-08-11	95 000	99 981	95 301
Pembina Pipeline Corp., remb. par ant., 4,24 %, 2027-06-15	1 200 000	1 204 068	1 216 751
Pembina Pipeline Corp., série 15, remb. par ant., 3,31 %, 2030-02-01	60 000	55 284	58 415
Pembina Pipeline Corp., remb. par ant., 5,02 %, 2032-01-12	348 000	346 935	364 253
Pembina Pipeline Corp., taux variable, remb. par ant., 4,80 %, 2081-01-25	868 000	868 000	833 511
Reliance L.P., remb. par ant., 3,84 %, 2025-03-15	578 000	578 943	578 150

**Tableau des placements** (suite)

Au 31 décembre 2024

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Reliance L.P., remb. par ant., 3,75 %, 2026-03-15	1 144 000	1 140 293	1 145 758
Reliance L.P., remb. par ant., 2,68 %, 2027-12-01	876 000	883 352	849 850
Reliance L.P., remb. par ant., 2,67 %, 2028-08-01	1 352 000	1 352 555	1 292 931
Reliance L.P., remb. par ant., 5,25 %, 2031-05-15	746 000	745 955	778 010
Fonds de placement immobilier RioCan, série AB, remb. par ant., 2,58 %, 2025-02-12	280 000	277 462	279 661
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 5,61 %, 2027-10-06	870 000	870 280	908 665
Fonds de placement immobilier RioCan, 4,00 %, 2028-03-01	279 000	279 000	279 805
Fonds de placement immobilier RioCan, série AE, remb. par ant., 2,83 %, 2028-11-08	1 248 000	1 248 000	1 194 435
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 4,63 %, 2029-05-01	63 000	61 124	64 122
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 5,96 %, 2029-10-01	1 042 000	1 042 761	1 115 701
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 5,47 %, 2030-03-01	947 000	949 858	993 640
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 5,46 %, 2031-03-01	1 408 000	1 407 620	1 478 167
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 4,62 %, 2031-10-03	903 000	903 000	905 570
Rogers Communications Inc., 3,10 %, 2025-04-15	2 000 000	1 977 660	1 997 768
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 3,65 %, 2027-03-31	5 973 000	6 402 874	5 980 646
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 5,70 %, 2028-09-28	1 780 000	1 780 382	1 892 991
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 3,75 %, 2029-04-15	1 805 000	1 802 944	1 795 259
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 3,25 %, 2029-05-01	480 000	447 728	468 249
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 3,30 %, 2029-12-10	3 005 000	2 763 520	2 914 874
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 5,80 %, 2030-09-21	350 000	368 335	379 149
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 4,25 %, 2032-04-15	200 000	187 132	199 027
Rogers Communications Inc., taux variable, remb. par ant., 5,00 %, 2081-12-17	3 582 000	3 575 875	3 589 394
Banque Royale du Canada, 3,37 %, 2025-03-24	5 230 000	5 033 510	5 228 770
Banque Royale du Canada, 2,33 %, 2027-01-28	3 637 000	3 636 707	3 558 310
Banque Royale du Canada, 4,64 %, 2028-01-17	1 905 000	1 908 293	1 965 275
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 3,63 %, 2028-12-10	2 113 000	2 113 000	2 116 926
Banque Royale du Canada, 5,23 %, 2030-06-24	871 000	871 947	930 407
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 2,14 %, 2031-11-03	3 228 000	3 215 523	3 143 810
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 2,94 %, 2032-05-03	1 889 000	1 861 198	1 858 547
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 1,67 %, 2033-01-28	2 299 000	2 292 201	2 168 457
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 4,83 %, 2034-08-08	1 969 000	1 969 088	2 026 830
Sienna Senior Living Inc., série B, remb. par ant., 3,45 %, 2026-02-27	196 000	193 695	195 407
Sienna Senior Living Inc., série C, remb. par ant., 2,82 %, 2027-03-31	659 000	656 648	643 989
Sienna Senior Living Inc., remb. par ant., 4,44 %, 2029-10-17	447 000	447 000	451 412
SmartCentres REIT, série N, 3,56 %, 2025-02-06	470 000	467 928	469 819
SmartCentres REIT, série P, remb. par ant., 3,44 %, 2026-08-28	1 805 000	1 684 098	1 799 261

**Tableau des placements** (suite)

Au 31 décembre 2024

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
SmartCentres REIT, série Y, remb. par ant., 2,31 %, 2028-12-18	1 845 000	1 769 633	1 719 672
SmartCentres REIT, 5,16 %, 2030-08-01	565 000	565 000	584 552
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 2,46 %, 2031-11-18	500 000	500 180	490 980
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 2,58 %, 2032-05-10	4 343 000	4 423 271	4 248 812
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 2,80 %, 2033-11-21	4 126 000	4 124 652	3 986 897
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 5,12 %, 2036-05-15	1 437 000	1 437 000	1 516 093
Suncor Énergie Inc., 5,60 %, 2025-11-17	2 911 000	2 935 214	2 962 591
Superior Plus L.P., remb. par ant., 4,25 %, 2028-05-18	1 669 000	1 668 665	1 583 880
TELUS Corp., remb. par ant., 3,75 %, 2026-03-10	846 000	844 128	848 798
TELUS Corp., remb. par ant., 3,63 %, 2028-03-01	500 000	542 540	499 623
TELUS Corp., remb. par ant., 2,85 %, 2031-11-13	800 000	687 624	734 960
Teranet Holdings L.P., série 20, remb. par ant., 3,54 %, 2025-06-11	1 494 000	1 489 740	1 492 572
La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 2027-06-01	1 946 000	1 946 061	1 977 009
La Banque Toronto-Dominion, 5,38 %, 2027-10-21	1 010 000	1 010 000	1 058 368
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 2029-08-01	9 820 000	9 770 367	10 173 842
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 3,11 %, 2030-04-22	749 000	742 875	747 933
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 4,00 %, 2030-10-31	1 457 000	1 457 000	1 468 500
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 3,06 %, 2032-01-26	3 068 000	3 126 312	3 029 729
La Banque Toronto-Dominion, 2,67 %, 2033-04-06	3 059 000	3 046 770	3 043 296
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 5,18 %, 2034-04-09	1 562 000	1 562 000	1 626 288
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 7,28 %, 2082-10-31	854 000	854 251	900 331
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 3,30 %, 2025-07-17	690 000	685 035	689 285
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 4,35 %, 2026-05-12	314 000	312 755	317 251
TransCanada PipeLines Ltd., 7,31 %, 2027-01-15	348 000	436 302	369 107
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 3,80 %, 2027-04-05	7 110 000	7 835 603	7 139 400
TransCanada PipeLines Ltd., 6,28 %, 2028-05-26	553 000	559 962	588 372
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 5,28 %, 2030-07-15	220 000	225 499	233 656
Ventas Canada Finance Ltd., série G, remb. par ant., 2,45 %, 2027-01-04	2 269 000	2 264 004	2 218 700
Vidéotron Ltée, remb. par ant., 3,63 %, 2028-06-15	1 723 000	1 715 065	1 712 200
		353 690 667	356 482 451

**Tableau des placements** (suite)

Au 31 décembre 2024

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>Titres adossés à des actifs (2,23 %)</b>			
BMW Canada Auto Trust, cat. A3, série 23-1, remb. par ant., 5,43 %, 2028-01-20	296 000	296 002	301 346
BMW Canada Auto Trust, cat. A3, série 24-1, remb. par ant., 4,79 %, 2029-01-22	550 000	550 000	563 048
Cards II Trust, 4,33 %, 2025-05-15	778 000	776 200	780 938
CNH Capital Canada Receivables Trust, cat. A2, série 23-1, taux variable, remb. par ant., 4,99 %, 2029-10-15	662 451	662 452	673 896
CNH Capital Canada Receivables Trust, cat. A2, série 24-1, remb. par ant., 5,06 %, 2031-08-15	1 069 581	1 069 586	1 092 665
Eagle Credit Card Trust, série A, 1,27 %, 2025-07-17	414 000	414 000	409 527
Eagle Credit Card Trust, série A, 5,13 %, 2028-06-17	808 000	808 000	847 934
Eagle Credit Card Trust, série A, 4,92 %, 2029-06-17	1 190 000	1 190 000	1 246 817
Ford Auto Securitization Trust, cat. A3, série 24-A, remb. par ant., 4,97 %, 2030-03-15	412 000	412 004	427 121
Ford Auto Securitization Trust II, cat. A3, série 24-B, remb. par ant., 3,84 %, 2030-09-15	553 000	553 000	554 650
Glacier Credit Card Trust, série 20, 1,39 %, 2025-09-22	279 000	266 060	275 199
GMF Canada Leasing Trust, cat. A3, série 23-1, remb. par ant., 5,71 %, 2028-05-23	1 020 000	1 020 004	1 030 494
GMF Canada Leasing Trust, cat. A3, série 24-1, remb. par ant., 4,83 %, 2029-08-20	540 000	540 000	550 060
MBARC Credit Canada Inc., cat. A3, série 24-A, remb. par ant., 5,13 %, 2030-01-15	864 545	864 548	878 259
		<b>9 421 856</b>	<b>9 631 954</b>
<b>Obligations municipales (0,77 %)</b>			
Aéroports de Montréal, remb. par ant., 6,95 %, 2032-04-16	930 838	1 187 045	1 026 778
Edmonton Regional Airport Authority, remb. par ant., 7,21 %, 2030-11-01	191 408	229 937	205 717
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, série 97-3, 6,45 %, 2027-12-03	900 000	952 119	970 978
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 7,10 %, 2031-06-04	300 000	339 936	351 434
Ottawa MacDonald-Cartier International Airport Authority, à fonds amort., remb. par ant., 6,97 %, 2032-05-25	172 724	186 298	187 733
Vancouver Airport Authority, série B, remb. par ant., 7,43 %, 2026-12-07	537 000	572 298	575 514
		<b>3 467 633</b>	<b>3 318 154</b>
<b>Obligations provinciales (0,12 %)</b>			
New Brunswick F-M Project Co. Inc., à fonds amort., remb. par ant., 6,47 %, 2027-11-30	485 646	571 635	504 569

**Tableau des placements** (suite)

Au 31 décembre 2024

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>Titres adossés à des créances hypothécaires (0,07 %)</b>			
Classic RMBS Trust, cat. A, série 21-1, remb. par ant., 1,43 %, 2051-11-15	57 190	57 186	56 761
Classic RMBS Trust, cat. A, série 21-2, taux variable, remb. par ant., 1,53 %, 2052-03-15	115 729	115 719	114 040
Fiducie de liquidité sur actifs immobiliers, cat. A2, série 17, remb. par ant., 3,64 %, 2052-11-12	153 065	153 060	151 802
		325 965	322 603
<b>TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE CANADIENS</b>		<b>367 477 756</b>	<b>370 259 731</b>
<b>TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS (10,31 %)</b>			
<b>Obligations de sociétés (10,31 %)</b>			
AT&T Inc., remb. par ant., 4,00 %, 2025-11-25	500 000	498 823	501 905
Bank of America Corp., taux variable, remb. par ant., 3,52 %, 2026-03-24	500 000	497 795	499 971
Bank of America Corp., taux variable, remb. par ant., 1,98 %, 2027-09-15	4 715 000	4 627 490	4 595 560
Bank of America Corp., taux variable, remb. par ant., 3,62 %, 2028-03-16	3 939 000	3 909 202	3 939 607
Bank of America Corp., taux variable, remb. par ant., 2,60 %, 2029-04-04	2 746 000	2 720 401	2 656 019
Citigroup Inc., 4,09 %, 2025-06-09	4 729 000	4 811 514	4 738 978
Goldman Sachs Group Inc. (The), taux variable, remb. par ant., 2,60 %, 2027-11-30	1 373 000	1 373 000	1 348 935
Goldman Sachs Group Inc. (The), taux variable, remb. par ant., 2,01 %, 2029-02-28	3 117 000	3 117 000	2 963 114
JPMorgan Chase & Co., taux variable, remb. par ant., 1,90 %, 2028-03-05	4 139 000	4 139 998	4 002 947
Morgan Stanley, taux variable, remb. par ant., 1,78 %, 2027-08-04	3 367 000	3 309 936	3 279 280
Wells Fargo & Co., 3,87 %, 2025-05-21	6 450 000	6 616 819	6 457 398
Wells Fargo & Co., taux variable, remb. par ant., 4,17 %, 2026-04-28	422 000	417 220	422 763
Wells Fargo & Co., taux variable, remb. par ant., 2,57 %, 2026-05-01	2 014 000	1 979 386	2 007 513
Wells Fargo & Co., 2,98 %, 2026-05-19	2 761 000	2 960 177	2 742 628
Wells Fargo & Co., 2,49 %, 2027-02-18	3 156 000	3 179 599	3 086 732
Wells Fargo & Co., taux variable, remb. par ant., 5,08 %, 2028-04-26	1 131 000	1 131 000	1 166 020
		45 289 360	44 409 370
<b>TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS</b>		<b>45 289 360</b>	<b>44 409 370</b>

**Tableau des placements** (suite)

Au 31 décembre 2024

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>TITRES À REVENU FIXE MONDIAUX (0,39 %)</b>			
<b>Obligations de sociétés (0,39 %)</b>			
National Australia Bank Ltd., taux variable, remb. par ant., 3,52 %, 2030-06-12	1 701 000	1 771 186	1 697 129
<b>TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE MONDIAUX</b>		<b>1 771 186</b>	<b>1 697 129</b>
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS (0,34 %)</b>			
<b>Swaps de taux d'intérêt (0,62 %)</b>			
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 1,843 %, 2025-01-22, \$ CA	14 000 000	–	15 054
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 1,150 %, 2025-07-22, \$ CA	15 000 000	–	178 485
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 2,801 %, 2025-10-17, \$ CA	3 000 000	–	10 156
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 1,148 %, 2026-02-23, \$ CA	5 000 000	–	113 658
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 1,875 %, 2026-11-19, \$ CA	14 000 000	–	305 599
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 1,519 %, 2027-05-05, \$ CA	18 000 000	–	622 301
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 1,473 %, 2027-05-07, \$ CA	16 000 000	–	570 195
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 2,979 %, 2027-05-09, \$ US	3 800 000	–	167 526
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 3,235 %, 2027-08-05, \$ CA	15 000 000	–	(71 568)
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 1,824 %, 2027-11-30, \$ CA	10 000 000	–	335 867
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 2,563 %, 2028-04-09, \$ CA	3 500 000	–	50 279
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 1,408 %, 2028-07-19, \$ CA	10 000 000	–	541 836
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 3,258 %, 2029-03-14, \$ CA	8 000 000	–	(73 916)
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 3,258 %, 2029-08-12, \$ CA	10 000 000	–	(77 750)
		–	2 687 722

**Tableau des placements** (suite)

Au 31 décembre 2024

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>Contrats de change à terme (-0,02 %)</b>			
Contrat de change à terme visant l'achat de 50 000 \$ US pour 71 706 \$ CA échéant le 19 mars 2025		–	(34)
Contrat de change à terme visant l'achat de 8 905 254 \$ CA pour 6 274 500 \$ US échéant le 19 mars 2025		–	(88 907)
		–	(88 941)
<b>Contrats à terme standardisés sur bons du Trésor (-0,26 %)</b>			
<b>Positions vendeur (-0,26 %)</b>			
Contrat à terme standardisé sur les bons du Trésor du Canada à 10 ans, mars 2025 à 122,61 \$ CA. Valeur notionnelle (3 800 910 \$ CA)	(31)	–	(68 200)
Contrat à terme standardisé sur les bons du Trésor du Canada à 5 ans, mars 2025 à 113,27 \$ CA. Valeur notionnelle (89 143 490 \$ CA)	(787)	–	(1 049 766)
		–	(1 117 966)
<b>TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>		–	<b>1 480 815</b>
Coûts de transaction		(9)	
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (96,96 %)</b>		<b>414 538 293 \$</b>	<b>417 847 045 \$</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (1,33 %)</b>			5 746 900
<b>Dépôts de couverture (0,92 %)</b>			3 979 174
<b>Autres actifs, moins les passifs (0,79 %)</b>			3 356 942
<b>ACTIF NET (100,00 %)</b>			<b>430 930 061 \$</b>

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

## Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

### 1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Global X Actif obligations de première qualité à très court terme (auparavant, FNB Horizons Actif obligations de première qualité à très court terme) (« HFR » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 12 décembre 2010. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Global X Investments Canada Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HFR. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HFR est de générer un revenu qui correspond aux rendements courants des obligations de sociétés à court terme canadiens tout en réduisant les effets des variations des taux d'intérêt canadiens sur HFR. HFR investit principalement dans un portefeuille de titres de créance canadiens directement (y compris des titres assimilables à des titres de créance) et couvre le risque de taux d'intérêt du portefeuille en maintenant une durée de plus de un an. HFR peut également investir directement dans des créances de sociétés américaines, et indirectement au moyen de placements dans des titres de fonds inscrits en bourse, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB. HFR utilise des instruments dérivés, y compris des swaps de taux d'intérêt, pour procurer un revenu variable.

Global X Investments Canada Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Global X », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB et de retenir les services de Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller ») en qualité de sous-conseiller du FNB.

### 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

#### *i) Déclaration de conformité*

Les états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 14 mars 2025.

#### *ii) Base d'évaluation*

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

#### *iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation*

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

### 3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

#### a) Instruments financiers

##### i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

##### ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

### **iii) Compensation**

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

### **iv) Instruments spécifiques**

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

#### **Contrats de change à terme**

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

#### **Swaps de taux d'intérêt**

Les swaps de taux d'intérêt, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces swaps de taux d'intérêt correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés ainsi que tout montant se rapportant à des revenus courus, le cas échéant, dans

**Notes afférentes aux états financiers** (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

les états de la situation financière et comme variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés et revenu d'intérêts à des fins de distribution, le cas échéant, dans les états du résultat global. Lorsque les swaps de taux d'intérêt sont liquidés ou qu'ils viennent à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global.

**Parts rachetables**

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

**b) Revenu de placement**

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

**c) Devises**

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

**d) Coût**

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

**Notes afférentes aux états financiers** (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

**e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part**

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de l'exercice de présentation de l'information financière.

**f) Transactions des porteurs de parts**

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

**g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)**

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

**h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part**

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation qui compte le FNB à la date d'évaluation.

**i) Coûts de transaction**

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers et les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

**j) Modifications de méthodes comptables**

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le FNB a adopté Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2). Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements de méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables à fournir dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que la présentation d'informations sur les principales méthodes comptables. Les modifications fournissent également des directives quant à l'application du concept de caractère significatif aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables qui leur sont propres et qui aideront les utilisateurs à comprendre les autres informations dans les états financiers.

Conformément aux modifications, le gestionnaire a revu les méthodes comptables et a mis à jour, dans certains cas, les informations fournies à la note 3.

**Notes afférentes aux états financiers** (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

**k) Changements futurs aux méthodes comptables**

Les modifications futures de l'IFRS 7 et l'IFRS 9 s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les modifications portent sur le règlement des passifs financiers au moyen de systèmes de paiement électronique et sur l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers, y compris ceux présentant des caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il y a des modifications additionnelles aux obligations d'information concernant les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles.

L'IFRS 18 remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Ce changement aura une incidence sur la structure des états du résultat global et des flux de trésorerie du FNB et entraînera la présentation d'informations supplémentaires.

Le FNB procède actuellement à l'évaluation de l'incidence sur les états financiers des normes modifiées et des nouvelles normes comptables.

**4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS**

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

**5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB, de même qu'une analyse, figurent ci-après.

**a) Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

### i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Aux 31 décembre 2024 et 2023, le FNB n'avait pas d'exposition nette importante aux devises en raison de ses stratégies de couverture.

### ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Le tableau suivant résume l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt, y compris les actifs du FNB classés selon la période à courir jusqu'à l'échéance :

Placements	Inférieur à 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Ne portant pas intérêt	Total
Au	(en milliers de dollars)					
<b>31 décembre 2024</b>						
Placements	63 082	122 346	102 000	138 102	–	425 530
Swaps de taux d'intérêt	(520)	2 367	663	–	–	2 510
<b>31 décembre 2023</b>						
Placements	54 410	103 471	121 760	138 848	–	418 489
Swaps de taux d'intérêt	1 635	2 994	4 975	306	–	9 910

Au 31 décembre 2024, l'actif net du FNB exposé au risque de taux d'intérêt était de 99,3 % (101,8 % au 31 décembre 2023).

Au 31 décembre 2024, le montant par lequel l'actif net du FNB aurait augmenté ou diminué si les taux d'intérêt en vigueur sur le marché avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes autres variables demeurant constantes par ailleurs, était de 2 746 947 \$ (3 727 068 \$ au 31 décembre 2023). La sensibilité du FNB aux taux d'intérêt a été déterminée en fonction de la durée pondérée des placements en portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée.

### iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

**Notes afférentes aux états financiers** (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Le tableau ci-après présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Indice ICE BofA Merrill Lynch Canada Corporate Bond	1 230 277 \$	1 147 595 \$

**b) Risque de crédit**

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

**Analyse de la qualité du crédit**

L'exposition du FNB au risque de crédit selon une notation désignée du portefeuille investi attribuée aux 31 décembre 2024 et 2023 était la suivante :

Cote de solvabilité attribuée aux titres de créance ou aux instruments dérivés	Pourcentage de la valeur liquidative (%)	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
AAA	4,5 %	4,4 %
AA	0,6 %	0,4 %
A	37,8 %	40,6 %
BBB	51,5 %	52,1 %
BB	5,0 %	4,1 %
<b>Total</b>	<b>99,4 %</b>	<b>101,6 %</b>

La notation désignée a été obtenue auprès de Standard & Poor's, de Moody's et (ou) de Dominion Bond Rating Service. Lorsque plus d'une cote de crédit a été attribuée à un même titre, la cote la plus basse a été retenue. Le risque de crédit est géré en traitant avec des contreparties que le FNB estime solvables et en surveillant régulièrement l'exposition aux risques. Au 31 décembre 2024, le risque maximal auquel le FNB était exposé eu égard à un émetteur correspondait à 6,3 % (6,5 % au 31 décembre 2023) de son actif net.

**c) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

### 6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur aux 31 décembre 2024 et 2023 :

	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
<b>Actifs financiers</b>						
Obligations	–	416 043 627	–	–	404 360 355	–
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	322 603	–	–	674 725	–
Contrats de change à terme	–	–	–	–	96 469	–
Swaps de taux d'intérêt	–	2 910 956	–	–	7 870 560	–
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>–</b>	<b>419 277 186</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>413 002 109</b>	<b>–</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Contrats à terme standardisés	(1 117 966)	–	–	(654 025)	–	–
Contrats de change à terme	–	(88 941)	–	–	–	–
Swaps de taux d'intérêt	–	(223 234)	–	–	–	–
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(1 117 966)</b>	<b>(312 175)</b>	<b>–</b>	<b>(654 025)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Actifs et passifs financiers, montant net</b>	<b>(1 117 966)</b>	<b>418 965 011</b>	<b>–</b>	<b>(654 025)</b>	<b>413 002 109</b>	<b>–</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours des exercices présentés. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

**Notes afférentes aux états financiers** (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

**7. PRÊT DE TITRES**

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de l'exercice est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
31 décembre 2024	22 201 745 \$	23 341 974 \$
31 décembre 2023	57 940 708 \$	61 274 544 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024	Pourcentage du revenu brut	31 décembre 2023	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	27 258 \$		43 967 \$	
Retenues fiscales	(258)	0,95 %	(502)	1,14 %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Banque Canadienne Impériale de Commerce	(10 791)	39,58 %	(17 373)	39,52 %
<b>Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB</b>	<b>16 209 \$</b>	<b>59,47 %</b>	<b>26 092 \$</b>	<b>59,34 %</b>

**8. PARTS RACHETABLES**

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux parts rachetables est décrit à la note 5.

Pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de la période. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Exercice	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2024	42 770 007	10 413 997	(10 375 000)	42 809 004	40 831 040
2023	49 163 953	9 481 054	(15 875 000)	42 770 007	41 398 960

## 9. CHARGES

### Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,40 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

### Autres charges

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, les retenues fiscales ainsi que les honoraires payables à des fournisseurs de services dans le cadre de questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans les territoires étrangers.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie.

La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

## 10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 sont les suivants :

Exercice clos le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
31 décembre 2024	15 163 \$	néant \$	néant \$
31 décembre 2023	6 765 \$	néant \$	néant \$

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2024 et 2023 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

### 11. GARANTIES DÉTENUES PAR LES NÉGOCIANTS-COMMISSAIRES EN CONTRATS À TERME

Le FNB pourrait détenir des comptes auprès de négociants-commissaires en contrats à terme, afin que ces derniers procèdent à la négociation de contrats à terme. Le cas échéant, la négociation de contrats à terme comprend, sans pour autant s'y limiter, les contrats à terme sur titres à revenu fixe et sur devises à des fins de couverture. Les négociants-commissaires exigent le maintien de dépôts de couverture minimaux. Ces exigences sont satisfaites par la garantie donnée par le FNB et détenue par ces négociants-commissaires. Les garanties détenues par les négociants-commissaires sont prises en compte au poste « Dépôts de couverture » aux états de la situation financière. Aux 31 décembre 2024 et 2023, les garanties détenues par les négociants-commissaires se détaillaient ainsi :

Au	Garanties détenues par les négociants-commissaires
31 décembre 2024	3 979 174 \$
31 décembre 2023	1 667 148 \$

### 12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

### 13. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2024, le FNB disposait de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
12 923 492 \$	–	–

**Notes afférentes aux états financiers** (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

**14. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Les tableaux ci-après présentent les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait aux 31 décembre 2024 et 2023. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2024	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés – contrats de change à terme	–	–	–	–	–	–
Actifs dérivés – swaps de taux d'intérêt	2 910 956	–	2 910 956	(223 234)	–	2 687 722
<b>Total des actifs dérivés</b>	<b>2 910 956</b>	<b>–</b>	<b>2 910 956</b>	<b>(223 234)</b>	<b>–</b>	<b>2 687 722</b>
Passifs dérivés – contrats de change à terme	(88 941)	–	(88 941)	–	–	(88 941)
Passifs dérivés – swaps de taux d'intérêt	(223 234)	–	(223 234)	223 234	–	–
<b>Total des passifs dérivés</b>	<b>(312 175)</b>	<b>–</b>	<b>(312 175)</b>	<b>223 234</b>	<b>–</b>	<b>(88 941)</b>

**Notes afférentes aux états financiers** (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2023	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés – contrats de change à terme	96 469	–	96 469	–	–	96 469
Actifs dérivés – swaps de taux d'intérêt	7 870 560	–	7 870 560	–	–	7 870 560
<b>Total des actifs dérivés</b>	<b>7 967 029</b>	<b>–</b>	<b>7 967 029</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>7 967 029</b>
Passifs dérivés – contrats de change à terme	–	–	–	–	–	–
Passifs dérivés – swaps de taux d'intérêt	–	–	–	–	–	–
<b>Total des passifs dérivés</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

**15. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES**

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sont classés comme filiales ou entités associées, respectivement. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers. Le FNB ne fournit pas un soutien financier à ses filiales ou entités structurées non consolidées et il n'a pas l'intention de fournir un tel soutien financier ou autre soutien que ce soit.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Aux 31 décembre 2024 et 2023, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

—  
GLOBAL X INVESTMENTS CANADA INC.  
55, AVENUE UNIVERSITY, BUREAU 800 |  
TORONTO, ON M5J 2H7

—  
1-866-641-5739 OU  
416-933-5745  
INFO@GLOBALX.CA

**GLOBAL X**  
par Mirae Asset